

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



Instrument en Douane de Tournai

Déposé au Greffe le

29 DEC. 2009

Julie BRICHAUX
Greffier assumé

Greffe

N° d'entreprise : 0438.169.190

Dénomination

(en entier) : **IMOVET**

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Siège : **Chaussée Romaine 45 à 7500 TOURNAI**

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

Il résulte d'un acte reçu par le Notaire Albert LOIX, de résidence à Tournai, le 28 décembre 2009 en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée «IMOVET» dont le siège social est situé à 7500 Tournai, Chemin Vert 111 et le numéro d'entreprise est le 0438.169.190, a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- 1°)- Modification de la rue et du numéro du siège social lequel est désormais établi à 7500 Tournai, Chaussée Romaine, 45 suite à la redénomination et la renumérotation des rues de la Ville de Tournai.
- 2°)- Suppression de la valeur nominale des parts sociales. En conséquence, le capital social sera désormais représenté par cent cinquante (150) parts sociales représentant chacune un / cent cinquantième du capital social.
- 3°)- Expression du capital en euros
- 4°)- Augmentation de capital à concurrence de sept euros nonante cents (7,99 €) pour le porter de dix huit mille cinq cent nonante deux euros un cent à 18.600,00 €, sans création de parts sociales nouvelles, par incorporation au capital d'une somme de 7,99 € prélevée sur les réserves de la société.
- 5°)- Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.
- 6°)- Refonte des statuts en vue de les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter aux dispositions du Code des sociétés.
- 7°)- Pouvoirs conférés aux gérants pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Albert LOIX
Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2010 - Annexes du Moniteur belge